

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,
- D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- D 613-38 à D 613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 modifié relatif à la Licence Professionnelle,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 accréditant l'Université de Lorraine à délivrer la licence professionnelle mention Métiers du BTP : travaux publics, parcours type Techniques routières,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

## ARRÊTE

## Article 1:

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury de la Licence professionnelle mention Métiers du BTP : travaux publics, parcours type Techniques routières, en vue de la délivrance du diplôme

- LECOMTE André, Professeur Associé, Président
- DILIBERTO Cécile, Maître de Conférences, responsable de parcours
- HOLTZ Emmanuel, Enseignant (PLP), Chef du département Génie Civil Construction Durable
- VOGRIG Antoine, Professeur Associé
- VERGIER-DIEHL Marine, Professionnelle, Responsable Relations Ecoles Colas
- VALLONE Nicolas, Professionnel, Président du SPRIR Lorraine

## Article 2:

La Directrice de l'IUT Nancy-Brabois est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

## Article 3:

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021 Le Président de l'Université de Lorraine

24 MAI 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

2 4 MAI 2022

Pierre MUTZKN